



AVIS PUBLIC est par la présente donnée par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 7 juin 2022, le conseil a adopté le règlement 07-2022 : Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les services commerciaux dans la zone EV-7 et d'autoriser 2 logements dans la zone RF-27.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 11 JUILLET 2022

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe